



2 Rue Victor Hugo 25000 BESANCON

☎ : 03.81.61.98.09 Fax : 03.81.81.62.25

E-mail : ac.besancon@free.fr

Site : <http://ac.besancon.free.fr>

Permanences au local : mardi au vendredi 9 h à 12 h et lundi au mercredi 14 h à 17 h

Point public de Clairs-Soleil, 67 rue de Chalezeule : jeudi de 15 h à 16 h 30

Point public de Planoise, 6 rue Pablo Picasso : vendredi de 14 h à 16 h

Besançon le 04 mars 2004

Objet : Décentralisation RMI
Mise en œuvre RMA

Monsieur le Président du Conseil Général,

Depuis le 1^{er} janvier vous êtes en charge de la gestion du RMI et nous avons pris connaissance par voie de presse (Est Républicain) que le pilotage du RMA était confié à la Direction de la Vie Familiale et Sociale.

Nous vous interpellons aujourd'hui à ce sujet car vous n'êtes pas sans ignorer que le protocole d'accord UNEDIC du 20 décembre dernier relatif à l'indemnisation des chômeurs se concrétise pour certains d'entre eux, à compter du 1^{er} janvier, à l'interruption brutale du versement de leur Allocations dite au Retour à l'Emploi (ARE) Ce processus continuera tout au long des années 2004 et 2005 et les chiffres les plus optimistes annoncent un peu plus de 600 000 personnes concernées par cette mesure au niveau national.

Une partie d'entre eux se verront, sous certaines conditions, attribuer l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) dont le gouvernement a décidé de limiter le durée de versement à deux ans. D'autres pourront le cas échéant "bénéficier" du RMI. Sauf erreur ou omission de notre part, selon les propres chiffres du Ministère du Travail, 32 % passeront en ASS, 20 % au RMI, 48 % n'auront rien.

Compte tenu des ces diverses mesures, notre association constate que mécaniquement le nombre de RMISTes au niveau de chaque département connaîtra une augmentation substantielle. À titre d'exemple, dans le Territoire de Belfort, sur 850 personnes perdant leurs allocations (ARE), 113 personnes seulement sur 451 dossiers déposés pourront bénéficier de l'ASS **et enfin 115 autres se voient ouverts le droit au RMI pour le seul mois de janvier 2004**. Ces chiffres nous ont été communiqués par le Conseil Général du département cité.

Dans un souci de transparence, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir les mêmes renseignements pour le département du Doubs.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé que la décentralisation du RMI serait accompagné du transfert auprès des départements d'un budget équivalent à celui qui avait été réparti par l'État sur la base du nombre de RMISTes en 2003.

UN EMPLOI C'EST UN DROIT ! UN REVENU C'EST UN DU !

En conséquence, nous émettons aujourd'hui nos plus vives inquiétudes quant à l'avenir des ayants-droits au RMI. En effet, nous craignons que certains Conseil Généraux ne soient tentés, aux fins d'équilibrer leur budget, de procéder aux suspensions ou radiations que leur permettraient la mise en oeuvre du RMA en cas de refus de ce type de "contrat"

Enfin, nous profitons de la présente pour porter à votre connaissance que les privés d'allocation ARE ont exprimé auprès de notre association leur dégoût et leur désespoir empreint de colère. Certains d'entre eux, avec notre appui, ont décidé de déposer plainte devant les juridictions compétentes. Nous avons décidé de faire appel à un conseil en la personne de Maître André CHAMY 29 Bd de l'Europe - 68100 Mulhouse qui travaillera en coordination avec les avocats référents d'autres régions.. À l'instar du Conseil Général du Territoire de Belfort, accepteriez vous de proposer à votre comité exécutif de nous accorder une aide financière totale ou partielle pour faire face aux frais générés par cette procédure ? Dans l'affirmative, merci de nous en indiquer le résultat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil Général, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour AC !Besançon

Bernard SERAFINOWSKI

Copie à :

- Monsieur le Préfet;
- Monsieur Claude Jeannerot Président du Groupe Socialiste du Conseil Général;
- Madame Paulette Guinchard-Kunstler, Députée;
- Monsieur le Président de la CAF;
- Monsieur le Directeur ASSEDIC;
- Monsieur le Directeur Département du Travail.

UN EMPLOI C'EST UN DROIT ! UN REVENU C'EST UN DU !